

Le CO(S)M du CNRS : le ministère a mis du Kafka partout

par Henri Audier

Les jours qui viennent vont être décisifs pour le CNRS. Le Contrat d'objectifs et de moyens, sans moyens [pour nous le "CO(S)M"] est appelé à être voté le 25 par un CA exilé à Genève. En même temps, vient d'être parachuté par la Direction un décret ministériel sur le changement des structures du CNRS, qui doit être voté en CTP, mais non en CA. Le présent texte expose les raisons qui justifient la demande de retrait du CO(S)M. Et en même temps celles qui conduisent à se battre jusqu'au bout pour en éliminer les aspects les plus nocifs pour l'existence de l'organisme.

Dans ce qui suit, sont écrits en **vert** les extraits de la dernière version du CO(S)M (en icône) et en **bleu** le discours de V. Péresse devant le CS (http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=1853).

L'allégeance, le délire et le carcan

Le serment du vassal au suzerain

Ce qui frappe d'abord dans le CO(S)M, c'est l'obligation faite au CNRS d'allégeance au pouvoir politique. Dans cette prestation de serment, tout y est pour bien marquer les limites d'action du CNRS. Par exemple : la référence à "la stratégie nationale de recherche et d'innovation" décidée par quelques nommés, "les agences de financement, comme l'ANR, [qui] incitent à une recherche sur projets à moyen-court terme", "l'évaluation des établissements et des activités de recherche des unités, effectuée par une agence indépendante, l'AERES". Jusqu'à la LRU et aux partenariats visant à "une émulation positive entre les universités".

Le délire technocratique

Gage donné aussi quand le CO(S)M reprend tout le vocabulaire technocratique du *New Management*, qui est peut-être adapté au marché des carottes, mais en aucun cas à la recherche : "la rentabilité", "l'amélioration permanente de l'efficacité", "le recentrage", "la cible", "la responsabilisation", "l'outil stratégique", "la réactivité et la productivité", etc.

L'enfermement des scientifiques dans un carcan

Ce vocabulaire n'est pas qu'un vernis : il est le reflet profond d'une politique visant à enfermer chaque scientifique dans un carcan. Non seulement chacun peut constater que le CO(S)M lui-même laisse peu de place à l'imprévu, même si quelques lignes ont été rajoutées à la "créativité", mais le même schéma est reproduit au niveau des Instituts : "la Direction Générale du CNRS décide des budgets et des moyens des Instituts, dans le cadre de Contrats d'Objectifs et de Moyens avec chacun d'entre eux". A leur tour, les Instituts donneront "une priorité accrue à la fonction de pilotage scientifique des unités de recherche".

Bien entendu, il s'agit là de la partie la plus "libre" de la recherche car, pour les crédits, l'ANR continuera d'exercer son rôle dominant, soit sur des thèmes décidés par le pouvoir, soit sur des "actions blanches", qui commencent à être sectorisées et vont progressivement être finalisées.

Une batterie "d'indicateurs" kafkaïens

Comme toute la LOLF, le CO(S)M s'accompagne d'une batterie d'indicateurs quantitatifs destinés à suivre sa mise en œuvre, dont le plus important est le nombre de publications qui déjà, au travers de l'AERES, devient le principal facteur de notation. Mais ce n'est rien par rapport au futur, car l'un des grands objectifs du CO(S)M est "l'avancement de la mise en place un système de contrôle de gestion s'appuyant sur une comptabilité analytique adaptée au développement du travail en mode projet, ainsi qu'à l'application des coûts complets".

Il ne s'agit pas d'un acharnement spécifique contre nous, mais simplement des principes "libéraux" qui s'appliquent de l'école à l'hôpital, et qui contrastent avec le laxisme des aides colossales au secteur privé, comme le Crédit d'impôt. A eux seuls, ils méritent déjà qu'on demande le retrait de ce CO(S)M.

Des reculs arrachés un à un mais qui restent tactiques, partiels et fragiles

Notre spécificité ne réside donc pas dans ce qui précède. Du fait de ses conceptions en matière de pilotage, de rentabilité et d'utilitarisme, le gouvernement avait décidé de démanteler les organismes.

D'où est-on parti ?

Pour comprendre la situation actuelle, il faut se souvenir des derniers 18 mois, des offensives tous-azimuts, du rapport Attali proposant des instituts verticaux indépendants, de l'OPA de l'INSERM sur la biologie du CNRS, celle de l'INRIA sur l'informatique. Sans parler des graves inquiétudes sur le maintien des SHS au CNRS, du rôle arbitraire et exclusif conféré à l'AERES, de la mise en cause des UMR, des projets de suppression d'emplois, des craintes justifiées que les personnels soient rattachés aux universités, voire que leurs statuts soient supprimés, etc.

Aujourd'hui, le CNRS est loin d'être sauvé. Mais nous gardons des armes pour le sauver, et au-delà, les organismes et la recherche universitaire. Sans les mobilisations, les manifestations, les pétitions, "les labos en lutte", mais aussi sans le Comité National, les CSD, le C3N, le CS, l'action des DU, l'expression de multiples soutiens, oui, sans cette bataille pied à pied, le CNRS aurait aujourd'hui disparu. Mais les reculs du gouvernement, analysés ci-dessous, restent tactiques, fragiles et partiels.

L'organisation du CNRS

- En l'état du CO(S)M, le CNRS reste un organisme unitaire, gardant en son sein l'ensemble des disciplines. Mais, conséquence de la conception dirigiste et administrative qui prévaut, le Secrétaire général est proposé pour devenir DG-adjoint : "une Direction Générale Déléguée aux Ressources Humaines et aux Fonctions Supports remplace le Secrétariat général actuel". Inacceptable.
- "La Direction Générale (...) s'appuie sur le Conseil scientifique du CNRS qui conserve toutes ses missions statutaires".
- "Les Instituts du CNRS (...) ne sont pas dotés de la personnalité morale".

Les Instituts

Comme nous l'avions souligné (cf. l'analyse du discours de la ministre), la situation est désormais ambivalente. Par rapport au projet initial préconisant des Instituts cloisonnés, indépendants (nomination de leur DG par le ministère, financement décidé par ce dernier, conseils scientifiques sans élus, etc.), les reculs sont réels. Les batailles du CS et du C3N n'y sont pas pour rien.

- "Le directeur d'Institut est nommé par le Président du CNRS";
- "La direction Générale du CNRS décide des budgets et des moyens des Instituts" ;
- "Les directions des Instituts sont implantées au siège du CNRS pour favoriser les interactions entre Instituts (...). Les directeurs des Instituts font partie du comité de Direction du CNRS".
- "Les politiques de sites (qui) sont arbitrées globalement par la Direction Générale du CNRS".
- Il y aura 9 (ou 10) Instituts : toutes les disciplines seront présentes.
- Les Instituts sont complétés par une politique "transverse", pluridisciplinaire.

En ce qui concerne les Conseils scientifiques d'Instituts, la version actuelle du CO(S)M prévoit que les "Instituts sont dotés d'un Conseil scientifique, partie intégrante du CoNRS, composé à parité de scientifiques élus au scrutin plurinominal à un tour et nommés, notamment d'étrangers". Cette composition, certes en progrès après le CS, ne nous va toujours pas. Il faut maintenir la composition des actuels CSD. C'est du reste une concession récemment faite par VP au CS : "Je suis également prête à ce que la rédaction du décret évolue sur des points que vous avez soulevés à juste titre comme la composition des membres élus des conseils scientifiques des instituts, qui n'a pas de raison de changer par rapport aux règles actuelles". Il faut maintenant le concrétiser.

La pluridisciplinarité et les programmes

L'introduction d'une politique "transverse" pluridisciplinaire a été difficile au CS pour deux raisons : cela faisait concurrence aux actions thématiques de l'ANR, mais aussi parce que cela atténuait le caractère vertical et tubulaire des Instituts. Il en résulte des propositions de type "usine à gaz".

- "Au sein du CNRS, cette nécessité d'une vision transverse sera assurée par une structuration en trois Pôles qui, au sein de la DG de l'organisme, exercent la mission d'intégration scientifique".
 - "Ces pôles découlent (...) du Plan Stratégique : Le développement durable au service de l'Homme, Origine et maîtrise de la matière, nanosciences et nanotechnologies, La société en réseau".
 - "Chaque Pôle est porté par un Directeur de Pôle, placé auprès du Directeur Général"., et
- S'il est fait mention de "programmes interdisciplinaires", n'est pas clair du tout quel sera leur degré d'autonomie par rapport aux Instituts, ni si leur budget sera voté par le CA. Pour que les choses soient claires, il faut que le CA vote (i) le budget des Instituts, (ii) celui des Programmes et (iii) celui des Grands instruments.

Les partenariats

L'aspect positif est que les UMR, avec double tutelle scientifique, sont pleinement reconnues. Pour éviter que des formations de type EAC se forment, il a été rajouté dans le CO(S)M, après le CS : "tout en maintenant le principe de l'unicité du statut des UMR".

Par contre, la gestion des UMR serait progressivement confiée aux universités : "Afin de contribuer activement à la montée en puissance des acteurs de site que sont les universités, le CNRS doit assurer les deux missions complémentaires d'agence de moyens et d'opérateur en clarifiant, pour chacune, leur périmètre d'action et en faisant évoluer leur poids respectif à l'horizon des cinq prochaines années, et au delà". "Vis-à-vis de ces laboratoires mixtes à gestion financière globale universitaire, le CNRS jouera un rôle d'agence de moyens, apportant un concours humain et financier aux différents laboratoires, tout en restant tutelle scientifique".

Même si ce transfert de gestion doit se dérouler dans le temps, avec l'assurance de capacité de gestion de l'université concernée, ce dispositif est un affaiblissement dangereux à terme, puisque la gestion une fois assurée par l'université, il sera alors facile de transférer l'autorité scientifique du CNRS à une structure de type ANR. Nous demandons toujours que l'unité ait le choix du nombre de ses tutelles gestionnaires. Belles confrontations locales en perspective.

L'évaluation des unités

Après le serment de fidélité du début du CO(S)M, qui demeure, sur le rôle "d'évaluation de l'AERES", la bataille a permis de ré-introduire le rôle du Comité national qui donne *in fine* son avis sur les formations : " Pour permettre cette respiration vitale du réseau de laboratoires [associations et dés-associations d'UMR], deux efforts devront être menés de front (...) alimentée par les évaluations indépendantes de l'AERES et après consultation et avis, au sein du CNRS, des différents étages, sections et conseils scientifiques, du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) ...". De plus, dans la phrase suivante, depuis le dernier CS, la référence à l'AERES a disparu : "~~une logique de soutien à l'excellence sur la base des évaluations des unités par l'AERES~~". Par contre dans les "indicateurs" de performance de suivi du CNRS figure : "la fraction de financement attribué en « bonus » aux unités les plus performantes (unités A0 identifiées parmi les meilleures unités, classées A+ par l'AERES)", indicateur d'un crétinisme technocratique à pleurer car ce ne sont généralement pas les laboratoires les plus performants qui manquent d'argent (à supposer que l'évaluation par l'AERES ait le moindre sens).

Le ministère s'était opposé à une formulation plus explicite du rôle des sections jusqu'à la déclaration de V.Pécresse devant le CS : "Les sections devront s'appuyer sur les évaluations de l'AERES, comme elles le font déjà, pour rendre leurs avis sur la création, le renouvellement ou la suppression des unités. Elles resteront donc très impliquées dans le devenir des unités de recherche, et je souhaite qu'elles continuent à jouer un rôle stratégique, comme le montre leur contribution indispensable aux travaux de prospective". Mais il reste que ce rôle des sections ne figure toujours pas dans le CO(S)M et que nous voulons enlever tout rôle à l'AERES sur les UMR.

Enfin, le président du CS affirme qu'il y a eu engagement pour une négociation entre le CS et l'AERES afin d'améliorer les procédures de celles-ci, ce que confirme du reste le discours de VP : "Je suis prête à ce que des discussions s'engagent avec l'AERES pour améliorer encore ses

méthodes d'évaluation". Ce n'est pas à prendre à la légère : nous avons maintes propositions pour améliorer les Comités de visite, éviter la politique d'abattage parfois observée ou pour éviter qu'un seul membre du Comité soit scientifiquement compétent sur l'activité d'une UMR.

Les personnels

"Les personnels du CNRS resteront employés et gérés par la Direction Générale de l'organisme quelle que soit leur affectation" (le souligné a été rajouté après le CS). Par contre, il est certain que le transfert de la gestion des UMR vers les universités ne sera pas sans conséquences sur les administratifs des AD.

Un texte qui demeure totalement inacceptable

Aucun moyen n'est prévu

L'expérience des dernières années montre qu'on peut très bien asphyxier le CNRS simplement en diminuant l'emploi et les crédits, tout en faisant croître le poids de l'ANR. Certes VP a déclaré au CS : "Pour 2010, il est encore trop tôt pour vous donner des chiffres, mais je suis prête à prendre, dans le cadre du contrat d'objectifs, des engagements sur les moyens nouveaux qui seront attribués au CNRS dès 2010 (...) Enfin, je vous rappelle que l'emploi sera maintenu en 2010 comme en 2011, au CNRS comme dans tous les organismes de recherche". Mais les annonces budgétaires de VP, et surtout ses réalisations, sont totalement démonétisées.

Les coordinations inter-organismes du type Alliance (SDV) peuvent tout remettre en cause

"Ces Instituts pourront avoir des liens privilégiés avec d'autres organismes de recherche à l'image des liens formalisés dans le cadre de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé, véritable mise en œuvre d'une coordination des sciences du vivant et de la santé entre le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'Inra, l'Inria, l'IRD, l'Institut Pasteur et la CPU".

"Les Instituts du CNRS répondront à des grands principes d'organisation et de fonctionnement communs, ainsi qu'à des modalités adaptées aux spécificités de chacun".

Dans son discours, VP rappelle que ces structures sont appelées à se généraliser. C'est au travers de structures de ce type, (http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=1813) que les syndicats ont rejeté, que se reconcentre le pouvoir sur quelques fonctionnaires d'autorité et des nommés.

La coopération entre organismes est certes indispensable, tout comme l'est l'existence de programmes transversaux au CNRS. Il serait si simple de formuler les choses comme suit :

- Après avis du Conseil scientifique, le CNRS met en place des programmes transversaux interdisciplinaires dont le financement est voté par le CA.
- Ces programmes peuvent fédérer plusieurs organismes, auquel cas ils sont financés par transfert des crédits des actions thématiques de l'ANR.

Tant que l'ANR et l'AERES resteront dominantes, le CNRS sera en péril.